



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT À SAINT-BARTHÉLEMY ET À SAINT-MARTIN

SECRETARIAT GENERAL
SRAG

Arrêté n° 2016 / 04 / PREF/SG/SRAG du 2 JUIN 2016
Autorisant une manifestation sportive
à Saint-Martin le 26 juin 2016

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT DANS LES COLLECTIVITÉS
DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2215-1 ;
- Vu** le Code du Sport, notamment ses articles R 331-6 à R 331-17 ;
- Vu** le Code de la Route, et notamment ses articles R 411-29 et R 411-32 ;
- Vu** le décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
- Vu** le décret en date du 12 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT, en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin;
- Vu** le décret du 21 mai 2015 portant nomination de la préfète déléguée auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin - Madame Anne LAUBIES
- Vu** l'arrêté du 3 mai 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;

- Vu** l'arrêté n°2016-046/SG/MCI du 21 mars 2016 modifiant l'arrêté n°2015-199 portant délégation de signature accordée à Madame Anne LAUBIES, Préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** l'arrêté n°2016-055/SG/MCI du 14 avril 2016 modifiant l'arrêté n°2016-046 portant délégation de signature accordée à Madame Anne LAUBIES, Préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** l'instruction ministérielle n° 00-066JS en date du 7 avril 2000 portant obligation de présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ;
- Vu** la demande en date du 25 avril 2016 formulée par Monsieur DANIEL REMI président du CCTSM ;
- Vu** la police d'assurance conformes aux dispositions de la réglementation en vigueur souscrite par l'organisateur ;
- Vu** l'avis favorable de la Gendarmerie Nationale en date du 03 mai 2016 ;
- Vu** l'avis favorable de la Collectivité de Saint-Martin en date du 12 mai 2016 ;
- Vu** l'avis favorable du SDIS en date du 31 mai 2016 ;
- Vu** l'avis favorable de la DJSCS en date du 03 mai 2016 ;

Sur proposition du chef de cabinet de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

A R R Ê T E

Article 1er : Monsieur DANIEL REMI, président du CCTSM, est autorisé à organiser une course cycliste sur la voie publique, le 26 juin 2016, dont le détail des parcours est annexé au présent arrêté.

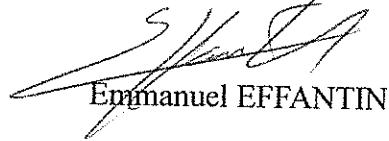
Article 2 : Cette autorisation est accordée sous réserve de la stricte observation des dispositions des textes précités.

Article 3 : L'organisation et les moyens de sécurité seront à la charge de l'organisateur et comporteront les éléments suivants :

- Service d'ordre assuré par l'organisateur à chaque intersection et points dangereux du circuit
- Signaleurs positionnés en nombre suffisant aux points sensibles et carrefours dangereux de l'itinéraire ; la liste est jointe au présent arrêté
- Présence d'un médecin, d'une ambulance et deux secouristes.

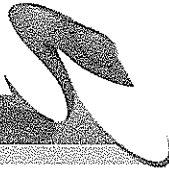
Article 4 : Le chef de cabinet de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, la Présidente du conseil territorial de Saint-Martin, le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie des Iles du Nord, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Représentant de l'Etat et par délégation,
Le chef de cabinet



Emmanuel EFFANTIN

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois après sa publication ou sa notification, auprès du tribunal administratif compétent.



**26 JUN 2016
REGLEMENTATION**

LE GRANP PRIX CYCLISTE DU CCTSM

ORGANISATION

Organisés par le comité de cyclisme territorial de Saint-Martin

ENGAGEMENTS

Les coureurs doivent obligatoirement s'engager au plus tard le jeudi 23 juin 2016 à 18h00

Les frais d'engagements sont à 6 € par coureur

PARTICIPATION :

Le grand prix cycliste cctsm est :

Reserve à tous les coureurs locaux et aux coureurs locaux ayant une double licence évoluant à l'extérieur.

Elle est réservée à la catégorie suivante :

- 2^{ème}
- 3^{ème}
- Junior
- pass'cyclist
- pass'open
- Master

DOSSARDS :

Le comité fournira 1 dossard, que chaque concurrent devra porter sur le côté indiqué par les commissaires **SANS ETRE PLIES**.

INFORMATIONS PRATIQUES

Permanence : local du comité de cyclisme territorial de :

- Lundi 20 juin 2016 de 17h00 à 19h30
- Jeudi 23 juin 2016 de 17h00 à 19h30

DEROULEMENT DES EPREUVES

- lieu de départ : GRAND-CASE (face local cctsm)
- lieu d'arrivée : GRAND-CASE (face local cctsm)
- 9h00 départ pour les catégories 2^{ème}, 3^{ème}, junior, pass'cyclist, pass'open et master
- 12h30 : arrivée dernier coureur prévu

- **distance : 80,317 km**
- **14h00** : départ des cadets
- **16h30** : arrivée dernier coureur prévu
- une control de braquet sera effectuer par les commissaires en collaboration avec la commission technique du cctsm.
- **délai d'arrivée** : tout coureur arrivant dans un délai dépassant 30% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement.
- **le délai** : peut être augmenté en cas de circonstance exceptionnelles par le collège des arbitres en consultation avec le comité de cyclisme territorial.
- **tout coureur** : isolé pointé a plus de 15 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

LE PARCOURS

- **DEPART EN FACE LOCAL CCTSM a 9h00 80,317 km**

Hope estate / baie oriental / quartier orléans / demi-tour frontiere / quartier orléans / baie oriental / hope estate / grand-case / la savane / morne o'reilly / cripple gate / morne valois / rond-point agrément / bld hubert petit / bld de France / rond-point office de tourisme / rue charles tondu / rue de sandy ground / rue de baie nettlé / rue de terre basse / rue de baie nettlé / rue de sandy ground / rue charles tondu / rue kennedy / rue lowtown / rond-point bellevue / rue de hollande / rond-point agrément / bld hubert petit / bld de France / rond-point office de tourisme / rue charles tondu / rue de sandy ground / rue de baie nettlé / rue de terre basse / rue de baie nettlé / rue de sandy ground / rue charles tondu / rue kennedy / rue lowtown / rond-point bellevue / rue de hollande / rond-point agrément (1) rond-point agrément / bld hubert petit / bld de France / rond-point office de tourisme / rue charles tondu / rue de sandy ground / rue de baie nettlé / rue de terre basse / rue de baie nettlé / rue de sandy ground / rue charles tondu / rue kennedy / rue lowtown / rond-point bellevue / rue de hollande / rond-point agrément (2) / morne valois / cripple gate / rambaud / saint louis / morne o'reilly / la savane / grand-case.

- **ARRIVEE EN FACE LOCAL CCTSM prévu vers 12h30**

CATEGORIE JUNIOR

- **DEPART EN FACE LOCAL CCTSM a 9h00 62,049 km**

Hope estate / baie oriental / quartier orléans / demi-tour frontiere / quartier orléans / baie oriental / hope estate / grand-case / la savane / morne o'reilly / cripple gate / morne valois / rond-point agrément / bld hubert petit / bld de France / rond-point office de tourisme / rue charles tondu / rue de sandy ground / rue de baie nettlé / rue de terre basse / rue de baie nettlé / rue de sandy ground / rue charles tondu / rue kennedy / rue lowtown / rond-point bellevue / rue de hollande / rond-point agrément / bld hubert petit / bld de France / rond-point office de tourisme / rue charles tondu / rue de sandy ground / rue de baie nettlé / rue de terre basse / rue de baie nettlé / rue de sandy ground / rue charles tondu / rue kennedy / rue lowtown / rond-point bellevue / rue de hollande / rond-point agrément (1) / morne valois / cripple gate / rambaud / saint louis / morne o'reilly / la savane / grand-case.

- **ARRIVEE EN FACE LOCAL CCTSM prévu vers 11h00**

CATEGORIE CADET

- **DEPART EN FACE LOCAL CCTSM a 14h00 62,049 km**

Hope estate / baie oriental / quartier orléans / demi-tour frontiere / quartier orléans / baie oriental / hope estate / grand-case / la savane / morne o'reilly / cripple gate / morne valois / rond-point agrément / bld hubert petit / bld de France / rond-point office de tourisme / rue

charles tondu / rue de sandy ground / rue de baie nettlé / rue de terre basse / rue de baie nettlé / rue de sandy ground / rue charles tondu / rue kennedy / rue lowtown / rond-point bellevue / rue de hollande / rond-point agrément / bld hubert petit / bld de France / rond-point office de tourisme / rue charles tondu / rue de sandy ground / rue de baie nettlé / rue de terre basse / rue de baie nettlé / rue de sandy ground / rue charles tondu / rue kennedy / rue lowtown / rond-point bellevue / rue de hollande / rond-point agrément (1) / morne valois / cripple gate / rambaud / saint louis / morne o'reilly / la savane / grand-case.

- ARRIVEE EN FACE LOCAL CCTSM prévu vers 17h00

CEREMONIE PROTOCOLAIRE

Les 3 premiers doivent se présenter au protocole

- Le vainqueur : maillot + coupe
- Le 2^{ème} de l'épreuve : médaille d'argent
- Le 3^{ème} de l'épreuve : médaille de bronze

CONTROL MEDICAL

Le règlement anti-dopage de la F.F.C s'applique intégralement à cette épreuve.
Les directeurs sportifs devront à l'arrivée s'en informer au tableau d'affichage sur la ligne.

N.B : l'inscription d'une équipe à cette épreuve signifie qu'elle a pris connaissance de ce dit règlement et qu'elle s'engage à respecter et à appliquer toutes les clauses.

Liste des signaleurs

NOM	PRENOM	NO DE LICENCE	DATE DE NAISSANCE
FRANCILLETTE	David	760 596 300 029	31/01/1953
BENJAMIN	Nicolas	821 296 300 002	06/12/1964
ELLIS	Jean Michel	970 396 300 044	23/10/1974
GOMA	Magali	960 496 200 392	20/01/1967
GALVANI	Steve	881 196 300 012	23/11/1970
CARTY	Keith	930 196 300 018	27/04/1968
BOULON	George	810 296 300 009	05/08/1950
BROOKS	Rosette	840 296 300 007	11/08/1962
DANIEL	Rémi	907 963 000 044	14/01/1974
BRYAN	Marcia	930 696 300 008	10/03/1972
MIATH	Junior	800 496 300 016	01/06/1960
CHALLENGER PIPER	Marvern	120 896 300 103	25/08/1985
LAKE	Anne	970 496 300 035	15/08/1974
GUMBS	Gerald	980 696 300 040	21/02/1980
RICHARDSON	Charles	880 296 300 013	16/01/1969
RICHARDSON	Moran	861 096 300 005	30/03/1969
GUMBS	Robert	000 396 300 018	21/03/1981
WILLIAMS	Rémy	840 296 300 012	09/08/1965